

PRESTATION

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Engagement pris par l'assureur en cas de réalisation du risque prévu par le contrat. Cet engagement se traduit par la description plus ou moins détaillée de la gestion du sinistre par l'assureur. Et ces modalités pratiques peuvent consister au versement de sommes d'argent ou en l'accomplissement d'un service donné au profit de l'assuré pour lui permettre de faire face à un événement garanti au contrat qui est survenu.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**